

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	24
- votant par procuration	5
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 27 février 2026.

xxx

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-neuf février, s'est rassemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Michelle DAJON	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL
M. Junior MOUDJIH A FIONG	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Fabrice LEPAREUX est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.15/02.26

Objet : Budget Restauration
Budget primitif 2026

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 26.02.2026

Délibération n° : D.15/02.26

**Objet : Budget Restauration
Budget primitif 2026**

Monsieur BELGHACHEM indique que sont présentées au Conseil Municipal les grandes lignes du budget Restauration pour 2026 en vue de son approbation.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° D.118/11.11 du 3 novembre 2011 par laquelle la Ville de Lillebonne a approuvé l'assujettissement à la TVA du budget annexe Restauration,

Considérant qu'il convient de poursuivre les actions engagées en matière de restauration,

Considérant que le budget primitif 2026 du budget Restauration s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les *recettes* de fonctionnement s'élèvent à : **224 833,14 €**

Elles comprennent :

- le remboursement du personnel par le GIP	133 068,00 €
- les redevances et droits des services à caractère social.....	20 000,00 €
- le remboursement de frais par le CCAS	5 091,00 €
- la subvention d'équilibre versée par la Ville	65 000,00 €
- le résultat de fonctionnement reporté	1 674,14 €

Les *dépenses* de la section de fonctionnement s'élèvent à : **224 833,14 €**

Elles comprennent :

- le remboursement du personnel GIP à la ville	134 568,00 €
- le remboursement du personnel au CCAS	34 500,00 €
- les prestations de services (fourniture repas GIP)	16 661,14 €
- les autres dépenses (fluides, assurances, location, produits divers).....	37 600,00 €
- Les autres charges (créances éteintes.....)	100,00 €
- les dotations aux amortissements	1 404,00 €

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 26.02.2026

Délibération n° : D.15/02.26

Objet : Budget Restauration
Budget primitif 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à : **3 208,24 €**

Elles comprennent :

- la dotation aux amortissements	1 404,00 €
- Résultat d'investissement reporté.....	1 804,24 €

Les dépenses de la section de section d'investissement s'élèvent à : **3 208,24 €**

Elles comprennent :

- remplacement divers.....	3 208,24 €
----------------------------	------------

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le budget primitif 2026 du budget Restauration qui s'équilibre ainsi :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>

- RECETTES :EUROS

Chapitre 70	Ventes de produits et prestations de services	158 159,00 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	65 000,00 €
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 674,14 €

*** Total des recettes de la section de fonctionnement : 224 833,14 €**

- DEPENSES :EUROS

Chapitre 011	Charges à caractère général	54 261,14 €
Chapitre 012	Charges de personnel	169 068,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 404,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	100,00 €

*** Total des dépenses de la section de fonctionnement : 224 833,14 €**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 26.02.2026

Délibération n° : D.15/02.26
Objet : Budget Restauration
Budget primitif 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

- RECETTES :

EUROS

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 404,00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 804,24 €

*** Total des recettes de la section d'investissement : 3 208,24 €**

- DEPENSES :

EUROS

Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 208,24 €
-------------	-----------------------------	------------

*** Total des dépenses de la section d'investissement : 3 208,24 €**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (MME LECACHEUR, M. WALCZAK, MME DE MILLIANO, M. CIBOIS,
M. GOGNET, MME TAKARLI, MME COUTURE, ELUS DE L'OPPOSITION).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,


Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Fabrice LEPAREUX.